



Fontenay-Saint-Père

N° 27 Novembre 2023

Au Fil de Fontenay

Chères Fontenaisiennes, chers Fontenaisiens,

En septembre dernier, nous avons reçu la visite du Jury Régional du "Label Villes et Villages Fleuris"; nous croisons fortement les doigts pour obtenir Notre Première Fleur !

Mais, quelque soit le résultat, je profite de cet édit, pour remercier tous les Fontenaisiennes et Fontenaisiens qui participent au fleurissement de notre village. Les très nombreux parterres ou pieds de murs qui jalonnent les rues ont été très appréciés du Jury.

Le résultat sera officialisé d'ici quelques jours.

Fontenay-Saint-Père ne peut être un village agréable que grâce à son embellissement; cela doit aussi passer par le respect de certaines règles et permettre le bien vivre ensemble.

Nous avons tous, probablement choisi de vivre dans la Commune de Fontenay-Saint-Père pour des raisons évidentes de qualité de vie. C'est un joli village du Vexin où la convivialité y est reconnue.

Néanmoins, pour que tout cela perdure, nous devons, ensemble, respecter certaines règles liées à la collectivité.

Nous vous en rappelons d'ailleurs quelques-unes dans

ce Fil comme : les règles d'urbanisme, les règles sanitaires liées aux ordures ménagères ou encore le respect du voisinage.

N'oublions pas que : "La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres"!

Continuons ensemble de faire de notre village **un endroit où il fait bon vivre**.

C'est dans ce sens que le Père Noël vous donne rendez-vous, **le vendredi 8 décembre 2023**, pour la traditionnelle illumination du sapin de Noël, accompagnée des chants des enfants de l'école, du marché de Noël et encore plein d'autres surprises.

En revanche, je déplore l'annulation du concert du festival Blues sur Seine.

En effet Monsieur le curé a pris la décision qu'il n'y aurait plus de représentation dans notre église Saint-Denis; une bien triste décision mais que nous devons accepter.

Je vous souhaite à tous un hiver ensoleillé par la présence de ceux que vous aimez et vous donne déjà rendez-vous le samedi 20 janvier pour la cérémonie des vœux du Maire.

Thierry Jorel



Téléchargez l'application sur votre mobile pour être informé et alerté en temps réel de l'actualité de la Commune.



ÇA S'EST PASSÉ À FONTENAY-SAINT-PÈRE



Fête de la Musique 24 juin - Comité des Fêtes



Fête Nationale, Bal du 13 juillet - Mairie-Comité des Fêtes



Fête des Prix 30 juin - Mairie-Ecole



Instants de Partage-Karaoké 15 Septembre - Mairie-Comité des Fêtes

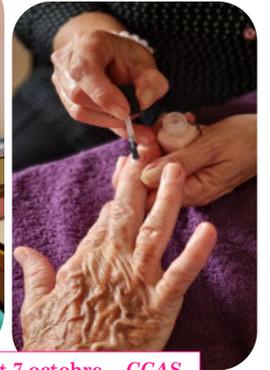




Fête de la Saint-Denis 29 septembre et 1er octobre - Mairie -Comité des Fêtes



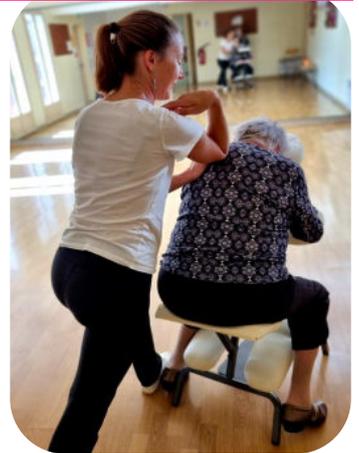
Journée du Patrimoine 17 septembre - Mairie



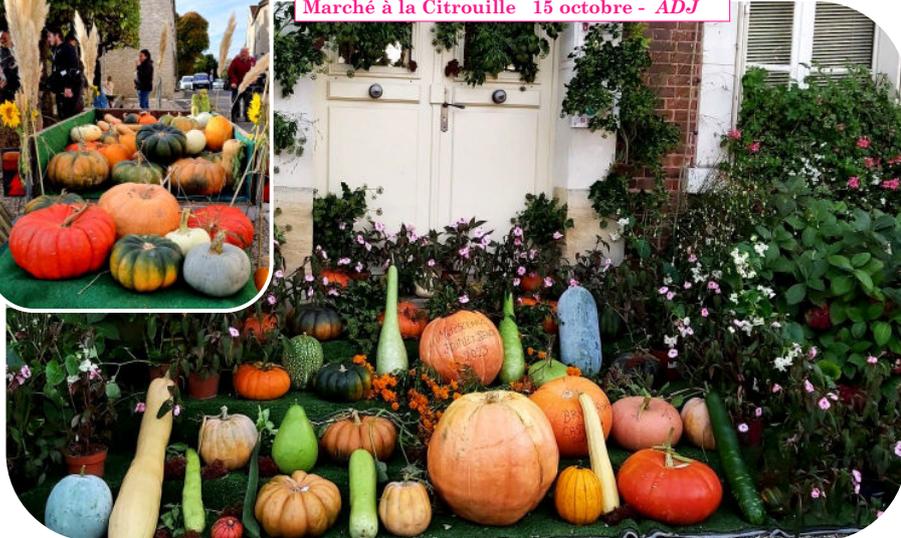
Semaine Bleue 2, 3 et 7 octobre - CCAS



Octobre Rose 13 octobre - CCAS



Marché à la Citrouille 15 octobre - ADJ



Salon Artistique 15 octobre Mairie



Bienvenue aux deux nouveaux professeurs qui ont rejoint l'équipe enseignante de Fontenay-Saint-Père

RENTRÉE 2023 - 2024
79 ÉLÈVES

Mme BEUFILS
(23 élèves)
11-PS, 12-MS

Mme BRITES
(16 élèves)
6-GS, 10-CP

M. NIOCHE *Directeur*
Mme COULIBALY *Décharge du mardi*
(14 élèves)
9-CE1, 5-CE2,

ATSEM : Mme BARRÉ
AESH : Mme SEYMOUR

Mme TRUTTMANN
(26 élèves)
7-CM1, 19-CM2

"PERMANENCE DEVOIRS FAITS"



Pour la 3^{ème} année, le Collège Jacques Cartier d'Issou propose la "Permanence devoirs faits" pour ses collégiens.

Elle permet aux élèves d'être accompagnés pour réaliser leurs devoirs et se déroule le lundi de 17h30 à 19h, une semaine sur deux, dans la salle de réunion à la maison Claude Delorme. Les inscriptions se font au collège.

PÉRISCOLAIRE



L'équipe du péri-scolaire est repartie de bon pied pour une nouvelle année. En

plus des activités périscolaires classiques (garderie, cantine et étude surveillée), Angélique la responsable, accompagnée d'Adeline, Blandine et Manon mèneront les enfants vers de beaux projets comme, Octobre Rose, cartes de vœux des anciens, Halloween, le carnaval...



INSCRIPTION SCOLAIRE

Une ouverture ou fermeture de classe relève de la décision du Directeur Académique de l'éducation nationale.

C'est une mesure dite de "Carte Scolaire" reposant sur une analyse des effectifs des élèves, à partir de laquelle sont répartis les postes d'enseignants.

Cette analyse commence dès le mois d'octobre pour se terminer à la rentrée scolaire de l'année suivante.

En juin 2024, La Commune de Fontenay-Saint-Père verra 19 de ses élèves partir au collège. Notre école sera donc fortement impactée par une baisse d'effectif.

Pour préparer au mieux l'analyse de la "Carte Scolaire 2024-2025", nous invitons les parents à inscrire leurs enfants en Mairie dès maintenant pour la rentrée scolaire prochaine.



Petite surprise, au mois de juin pour fêter le départ de Mme BOUCARD et Mme VIVIEN

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Après deux années d'existence, le 1^{er} Conseil Municipal des Enfants va terminer sa mandature. Nous les remercions pour tout le travail accompli et leur investissement citoyen.

Les prochaines élections se dérouleront le 15 décembre. Nous souhaitons bonne chance aux futurs candidats.



Citation d'Angélique: *Mon groupe de CM2 au TOP! Un groupe soudé, drôle, gentil et respectueux. Ils vont tellement me manquer ! Je les aurai eu de la petite section au CM2. Je leur souhaite une belle réussite.*

RÉFECTION DU TOIT DE L'ABRIBUS PLACE DU MOUTIER



CANDÉLABRES ET LANTERNES

GPS&O a repeint , cet été, tous les candélabres du village; cette action fait partie de l'entretien prévu pour notre Commune.



Quelques lanternes ont été remplacées pour des luminaires à LED.

Cette action fait partie d'un programme qui s'étalera jusqu'en 2028 afin qu'à terme, la Commune soit entièrement équipée d'éclairage à LED, basse tension, d'une durée de vie supérieure à 100 000h, avec réduction de CO2.



Vous avez pu le constater, cet été, notre village s'est révélé être bien fleuri, grâce aux petites mains des bénévoles mais aussi à un arrosage bien fourni, qu'il soit naturel par une météo pluvieuse ou artificiel par les passages multiples de Sylvain avec son tracteur et sa citerne à eau.

L'automne arrivant, de nombreux bulbes et autres fleurs vont être plantés

dans les massifs existants, mais aussi dans de nouvelles créations.

Le printemps promet d'être éclatant de couleurs et de variétés offrant une satisfaction visuelle à tous les Fontenaisiens.

Nous allons enrichir de rosiers grimpants des angles de rues, des espaces insolites, créant ainsi la surprise au gré de nos balades dans le village.

LE 19 SEPTEMBRE, nous avons accueilli le Jury Régional du "Label Villes et Villages Fleuris" venu découvrir notre village .

A l'unanimité, les quatre membres du jury ont apprécié la réalisation de nos massifs, le Clos des Tilleuls, nos entrées de village fleuries, nos pieds de murs, mais aussi, nos chats en fer forgé créés par M. Ferrer et tous nos projets à venir : le poumon vert au cœur du village, un espace naturel à aménager rue de la Petite Vallée etc...

NOUS ATTENDONS AVEC IMPATIENCE ET GRAND ESPOIR
LE RÉSULTAT DU JURY POUR L'OBTENTION DE :

NOTRE 1ère FLEUR



Merci à tous, Fontenaisiennes, Fontenaisiens, pour l'aide que vous nous apportez en fleurissant vos parterres et pieds de murs !

FIN DU FESTIVAL BLUES SUR SEINE À FONTENAY-SAINT-PÈRE



C'est avec un grand regret que nous vous annonçons la déprogrammation du groupe "Lagon" qui devait se produire dans notre église Saint-Denis lors du Festival du Blues sur seine.

En effet, le Père Alain Eschermann, curé de la paroisse de Limay a décidé qu'il n'y aurait plus de concert Blues sur Seine dans l'église de Fontenay-Saint-Père. Notre Commune reste très attachée au Festival Blues sur Seine.

Sa participation, depuis environ 12 ans, contribuait au rayonnement du village.

C'était, au cœur de l'automne, un rendez-vous apprécié des habitants, toutes générations confondues, pour vivre une soirée artistique de qualité

Une décision d'un autre temps nous semble-t-il ... qui prive les Fontenaisiennes et les Fontenaisiens d'assister à un spectacle culturel de qualité dans leur église.

De même, les enfants de notre école ne pourront pas restituer leur travail pédagogique dans ce lieu emblématique de notre patrimoine Communal.

Cette décision est d'autant plus surprenante que le festival continue de se produire dans la collégiale de Mantes-la-Jolie.

Nous présentons toutes nos excuses à l'équipe de Blues sur Seine pour cette déprogrammation tardive et nous les remercions vivement d'accepter de poursuivre les ateliers pour les enfants de notre école. Nous vous tiendrons informés ultérieurement de la date et du lieu de restitution de leur travail.

RENTREZ SES POUBELLES APRÈS LA COLLECTE EST UNE OBLIGATION !

Selon le Règlement Sanitaire Départemental (auquel s'ajoute le Règlement de Service de Collecte des déchets établi par GPS&O), chaque usager assure la garde des bacs et en est responsable notamment en cas d'accident sur la voie publique.

A ce titre, il est en charge de la sortie et de la rentrée des contenants avant et après collecte.

L'utilisateur doit respecter les horaires de collecte et doit remiser ses bacs le plus rapidement possible le jour même après la fin du service de collecte.

Ces règles s'appuient également sur le code de l'environnement (article L541-3) qui mentionne que "la gestion des déchets doit se faire sans créer de risque pour l'environnement, sans provoquer de nuisances sonores ou olfactives, sans porter atteinte aux paysages et au site présentant un intérêt particulier"

En conséquence le manquement à ces règles ne sera plus accepté.

Si certains d'entre vous ne peuvent pas rentrer leurs poubelles car ils n'ont pas de jardin ou de possibilités de stockage, ils doivent impérativement se signaler en Mairie : 01.34.79.11.21 ou mairie-fontenay.st.pere@wanadoo.fr avant la fin de l'année.

Nous chercherons ensemble des solutions afin de vous aider.

Notre village avec son église classée, ses lavoirs, son caractère rural est un territoire où il fait bon vivre, il est de notre devoir à tous de continuer à le préserver en appliquant les gestes du quotidien : rentrer ses poubelles y compris pendant les vacances, entretenir son trottoir, ramasser les déjections de ses animaux, se garer correctement sans gêner la circulation !



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Connectez-vous à gpseo.fr et retrouvez :

- Calendrier des collectes personnalisé
- Déchèteries
- Démarches en ligne
- Bonnes pratiques

Ou contactez : infos déchets : 01 30 33 90 00



Encart publicitaire Bulletin Municipal

Vous êtes une entreprise, un artisan et désirez insérer un encart publicitaire dans notre prochain Bulletin Municipal, merci de contacter la Mairie pour en connaître les modalités et déposer votre annonce.

Quelques rappels de civisme. Préservons le "bien vivre ensemble" c'est important pour le bon fonctionnement d'une communauté et le bien-être de tous.

Fontenaisiennes, Fontenaisiens, adaptons nos comportements afin de respecter notre voisinage !

Nuisances sonores; elles ne se produisent pas que la nuit, respectons nos voisins !

- Eviter tout ce qui porte atteinte à la tranquillité du voisinage (musique trop forte, cris, etc...)
- Effectuer les travaux bruyants aux heures réglementaires à savoir, de 8h à 12h et 14h à 19h en semaine; le samedi, dimanche et jours fériés de 10h à 12h.
- Ne pas laisser son chien aboyer toute la journée. Les aboiements font partie des nuisances extrêmes. Le propriétaire est responsable de son chien et risque une amende.

Respectons le code la route dans notre village !

- Respecter la réglementation du stationnement, attention aux stationnements gênants ou interdits.

Ne pas garer son véhicule sur un lieu pouvant gêner la libre circulation, passage d'un bus, camions de ramassage des ordures ménagères, engins de sécurité...

- Respecter les sens interdits notamment rue de la Mairie le matin de 8h20 à 8h40, en période scolaire, afin d'assurer la sécurité des enfants de l'école ! Pensez-y !
- Respecter les limitations de vitesse dans :
 - le village : 30km/h
 - les zones de rencontres de la Mairie, de l'Eglise et de la rue des Clos : 20km/h

Respectons notre village et son environnement !

- Pour construire ou modifier l'aspect extérieur de votre propriété, le code de l'urbanisme vous oblige à faire une demande en Mairie.
Ne pas hésiter à prendre conseil auprès de la Commission Urbanisme de la Mairie

**Le respect, c'est comme le sourire,
ça ne coûte rien et tout le monde aime ça !**



LA BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL !

La boîte aux lettres du Père Noël va être installée début décembre devant la Mairie.

Les enfants, rédigez et venez y déposer vos lettres avec la

liste des cadeaux que vous aimeriez découvrir au pied du sapin le jour de Noël.

Bien sûr, le Père Noël vous répondra .

N'oubliez pas de bien noter votre adresse !



VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

NOVEMBRE

9 Fontenay Amitiés Restaurant

11 Mairie Commémoration du 11 novembre

17 ADJ Beaujolais Nouveau

18 Fontenay Amitiés Belote

21 Mairie Blues sur Seine - 20h Eglise St Denis « LAGON **Annulé par la paroisse**

25 Mairie Petits Moments du Vexin

DÉCEMBRE

7 Fontenay Amitiés Repas de Noël

8 Mairie Illumination du sapin de Noël, Animations enfants

8 Comité des Fêtes Marché de Noël

8 Comité des Fêtes Instants de Partage, Buvette, Repas

9 Comité des Fêtes Téléthon

15 Mairie Remise des colis de Noël aux anciens par le CCAS

JANVIER

13 Fontenay Amitiés Assemblée générale

14 Mairie CCAS Repas des Anciens

20 Mairie Vœux du Maire



Fontenay-Saint-Père

Comité
des
Fêtes
Fontenay-Saint-Père

Vendredi 8 décembre

place de la Mairie

18h-Illumination du Sapin de Noël

Chants de Noël interprétés par les enfants de l'école

Dès 16h30, Animations pour les enfants

Photobooth, Tobogan Roller-slide, Sculpteur de ballons

16h30 -21h Marché de Noël

Champagne, Macarons, Chocolats, Cadeaux, Bijoux, Miel,
Cartes et Boîtes de Noël, Scapbooking, Bière de Chaumont,
Produits auvergnats, Produits à base de fraises...

Dès 16h30, Buvette tenue par le Comité des Fêtes dans la salle communale.

Le père Noël sera là !



instants de Partage

Dès 19h, le Comité des Fêtes propose

- *Soupe de poissons
- *Assiettes d'huîtres
- *Assiettes de crevettes
- *Enfants : spaghettis bolognaise
- *Desserts faits maison
- *Buvette et Vin chaud

On mange au chaud dans la Salle Communale !

